



changement de restaurant --> licenciement ?

Par **Ptitetomate**, le 26/02/2009 à 13:56

bonjour,

j'ai une question concernant le droit du travail. Mon ami travaille en CDI depuis 7 ans comme plongeur dans un restaurant afin de payer ses études (5 soirs par semaine). Le propriétaire connaît des difficultés avec ses deux restaurants et va dans les prochaines semaines/mois vendre ses deux restaurants pour en ouvrir un troisième plus grand. Il reste assez flou sur le sujet (date ? modalités ?), mais des travaux sont en cours dans le nouveau restaurant, ils devraient s'achever vers mi-avril. Comme mon ami ne s'entend pas très bien avec ce patron, si celui-ci lui propose un nouveau contrat il pense le refuser et chercher un autre travail. Aurait-il droit dans ce cas-là à des indemnités de licenciement ? il a peur que son patron lui demande de le suivre ou sinon de démissionner, est-ce légal ? (car a priori cela sera une nouvelle entreprise et donc il faudrait un nouveau contrat, donc est-il obligé d'accepter le nouveau contrat ? ou bien cela peut-il être considéré comme un licenciement économique ?) Par avance merci pour votre réponse.